

# Transfert de comptes bancaires au Luxembourg

## Guide

---

En tant que client ou client potentiel de HSBC Private Bank (Luxembourg) S.A. ("**HSBC**"), vous pouvez bénéficier du processus d'échange de comptes tel que promulgué par la loi du 17 juin 2017 sur les comptes de paiement. L'objectif est de faciliter le transfert en douceur et en temps opportun des paiements récurrents liés à votre compte bancaire existant vers votre nouvelle banque. À cette fin, vous pouvez autoriser votre nouvelle banque à communiquer avec votre banque existante afin de vous assurer que : a. votre nouveau compte bancaire prend en charge les mêmes ordres permanents, virements et prélèvements que votre compte existant à une date convenue et b. votre banque existante cesse ces ordres en cours, virements et prélèvements automatiques et ferme votre compte à une certaine date<sup>1</sup>.

Le présent guide explique les mesures à prendre si vous souhaitez changer de compte de paiement au Luxembourg. Il décrit les services fournis par les banques luxembourgeoises à tout consommateur qui souhaite transférer des paiements récurrents (virements, prélèvements automatiques et ordres permanents) liés à son compte de paiement d'une banque établie au Luxembourg vers un compte de paiement d'une autre banque établie au Luxembourg. Des frais raisonnables peuvent être facturés pour certains services.

En tant que client, vous êtes entièrement libre de transférer tout ou partie de votre relation bancaire à une autre banque ; votre ancien compte de paiement peut rester actif ou vous pouvez décider de le fermer. Ce guide, et les facilités disponibles, ne couvrent toutefois pas le transfert de tous les services bancaires. Il peut y avoir d'autres services que ceux décrits dans ce guide (peut-être liés à un compte de paiement et éventuellement offerts sous la forme d'un « forfait ») dont vous bénéficiez auprès de votre banque de détail et qui ne peuvent pas être transférés d'une banque à une autre ou ne sont pas couverts par ce guide.

Le présent guide se fonde sur les dispositions de la loi du 13 juin 2017 relative aux comptes de paiement, qui transpose la directive 2014/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 relative à la comparabilité des frais relatifs aux comptes de paiement, à l'échange de comptes de paiement et à l'accès aux comptes de paiement présentant des caractéristiques de base.

Conformément à la loi du 13 juin 2017, les banques doivent fournir une assistance aux consommateurs qui souhaitent ouvrir un compte de paiement auprès d'une banque située dans un autre État membre.

<sup>1</sup> Veuillez noter que le service de changement de compte est offert après que les documents d'ouverture de compte pertinents ont été dûment remplis et signés et que les procédures KYC/CDD requises ont été suivies.

Cette date est au moins six jours ouvrables après la date à laquelle votre nouvelle banque reçoit les informations requises de votre banque existante.



# Transfert de comptes bancaires au Luxembourg

## Glossaire

---

- ◆ **Jour ouvrable bancaire** - un jour, qui n'est pas un jour férié légal ou bancaire, au cours duquel la banque concernée est ouverte comme l'exige l'exécution d'une opération de paiement.
- ◆ **Consommateur** - toute personne physique qui agit à des fins qui ne relèvent pas de son métier, de son entreprise, de son artisanat ou de sa profession.
- ◆ **Virement** - service de paiement national ou transfrontalier permettant de créditer le compte de paiement d'un payé d'une opération de paiement ou d'une série d'opérations de paiement à partir du compte de paiement d'un payeur par le prestataire de services de paiement qui détient le compte de paiement du payeur, sur la base d'instructions données par le
- ◆ **Prélèvement automatique** - service de paiement national ou transfrontalier pour le débit du compte de paiement d'un payeur, lorsqu'une opération de paiement est initiée par le payé sur la base du consentement du payeur.
- ◆ **Payeur** - désigne une personne physique ou morale qui détient un compte de paiement et autorise un ordre de paiement à partir de ce compte de paiement ou, lorsqu'il n'y a pas de compte de paiement du payeur, une personne physique ou morale qui dépose un ordre de paiement sur le compte de paiement d'un bénéficiaire.
- ◆ **Compte de paiement** - compte détenu au nom d'un ou de plusieurs consommateurs et utilisé pour retirer des espèces, effectuer des virements, placer des fonds et effectuer des prélèvements automatiques (par exemple, compte courant).
- ◆ **Ordre permanent** - toute instruction donnée par le payeur à sa banque d'effectuer des virements à intervalles réguliers ou à des dates prédéterminées.

◆ **Si vous souhaitez devenir client de HSBC :**

**si vous avez un compte de paiement existant auprès d'une banque au Luxembourg** , vous pouvez demander à HSBC d'initier et de gérer le processus de conversion en signant une autorisation (disponible en annexe 1) qui identifie les tâches à accomplir par votre nouvelle banque (HSBC) et votre ancienne banque.

Note : Dans le cas de deux titulaires du compte ou plus, l'autorisation doit être obtenue de chacun d'eux.



<p>Lorsque vous ouvrez un compte de paiement chez HSBC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• s'assurer que la nouvelle banque est en mesure de fournir les produits et services que vous souhaitez obtenir ;</li> <li>• lire attentivement le document d'ouverture de compte, les conditions générales et les contrats de service ;</li> <li>• renvoyer l'autorisation (disponible à l'annexe 1) à HSBC. Vous recevrez une copie.</li> </ul> <p>Veillez noter que, si vous ne souhaitez transférer que certains ordres permanents et/ou certains prélèvements automatiques à HSBC, vous disposez de l'annexe 1 b complète et signez et la renvoyez dès que possible à votre nouvelle banque (HSBC) et à votre ancienne banque avec une copie de l'autorisation (annexe 1).</p>	<p>HSBC demandera à votre ancienne banque :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. De nous transmettre, à votre demande expresse : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une liste d'ordres permanents</li> <li>• Informations disponibles sur les mandats de prélèvement automatique, les virements entrants récurrents au cours des 13 mois précédents et les prélèvements initiés par les créanciers au cours des 13 mois précédents ;</li> </ul> </li> <li>2. De cesser d'accepter les demandes de prélèvement automatique et les virements entrants à compter de la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> <li>3. Annuler les ordres permanents à compter de la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> <li>4. Transférer tout solde positif restant à compter de la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> </ol> <p>Fermer l'ancien compte de paiement à la date spécifiée dans l'autorisation.</p>	<p>Votre ancienne banque :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Cesse d'accepter les demandes de prélèvements automatiques et les virements entrants à compter de la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> <li>2. Annule les ordres permanents à compter de la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> <li>3. Transfère tout solde positif restant avec effet à la date spécifiée dans l'autorisation ;</li> <li>4. Clôt l'ancien compte de paiement à compter de la date spécifiée dans l'autorisation.</li> </ol> <p>Pour de plus amples renseignements , veuillez vous reporter au chapitre intitulé « Si vous souhaitez résilier votre compte auprès de HSBC ».</p>	<p>Votre ancienne banque vous transmet à HSBC et, si vous en faites la demande, à vous :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Liste des ordres permanents</li> <li>2. Informations disponibles sur les mandats de prélèvement automatique, les virements entrants récurrents au cours des 13 mois précédents et les prélèvements automatiques effectués par le créancier sur le compte de paiement du consommateur au cours des 13 mois précédents.</li> </ol>	<p>HSBC :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Établir les ordres permanents que vous avez demandés ;</li> <li>2. Prend les dispositions pour accepter les prélèvements automatiques ;</li> <li>3. Communique aux payeurs spécifiés et effectue des virements entrants récurrents, les détails de votre compte de paiement ainsi qu'une copie de l'autorisation (annexe 1d). À cette fin, transférer à la nouvelle banque toutes les informations pour informer les payeurs.</li> <li>4. Vous pouvez informer les payeurs par vous-même (annexe 3) ;</li> <li>5. Communique aux bénéficiaires spécifiés dans l'autorisation et au moyen d'un prélèvement automatique pour collecter des fonds à partir de votre compte de paiement, les détails de votre compte de paiement ainsi qu'une copie de l'autorisation (annexe 1c). À cette fin, veuillez vous assurer de nous transmettre toutes les informations nécessaires. Étant donné que l'ancienne banque ne dispose pas de toutes les informations relatives aux « SEPA PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE » que vous avez signés, nous vous suggérons d'informer personnellement les bénéficiaires en utilisant la lettre standard (annexe 4).</li> </ol> <p>Vous bénéficiez d'un droit de refuser ou limiter des prélèvements automatiques à un certain montant et/ou à une certaine périodicité - de bloquer et/ou d'autoriser les prélèvements automatiques initiés par un ou plusieurs bénéficiaires spécifiés conformément au règlement (UE) 260/2012.</p>	<p>HSBC :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Exécute des ordres permanents à compter de la date spécifiée dans l'autorisation</li> <li>2. Accepte la demande de recouvrement des prélèvements à compter de la date spécifiée dans l'autorisation.</li> </ol>
---	---	--	---	---	---

◆ **Si vous souhaitez initier et gérer le processus de changement de compte :**



<ul style="list-style-type: none"> <li>• Avant d'ouvrir un compte de paiement auprès d'une nouvelle banque, vous devez vous assurer que celle-ci est en mesure de fournir les produits et services que vous souhaitez obtenir.</li> <li>• Veuillez lire attentivement les documents d'ouverture de compte, les conditions générales et les accords relatifs aux services que vous avez choisis.</li> <li>• Commander des cartes de paiement à la nouvelle banque.</li> </ul>	<p><b>Fonds crédités sur votre compte de paiement (paiements entrants)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Établissez une liste des organisations et des personnes qui transfèrent régulièrement des fonds vers votre compte de paiement sur la base des relevés de compte des 13 derniers mois.</li> <li>• Vous trouverez ci-joint (annexe 2) une liste non exhaustive mais fournie à titre d'exemple d'organismes qui peuvent régulièrement transférer de l'argent sur votre compte de paiement et ils connaissent les détails de votre nouveau compte bancaire. Vous pouvez utiliser le modèle de lettre ci-joint (annexe 3) à cet effet.</li> <li>• Gardez à l'esprit le temps nécessaire aux entités et aux personnes concernées pour mettre en œuvre les changements requis par vos nouvelles coordonnées bancaires.</li> </ul> <p><b>Fonds débités de votre compte (paiements sortants)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez établir votre propre liste de créanciers/fournisseurs ou demander à votre ancienne banque de vous fournir cette liste. Si vous avez autorisé certains de vos fournisseurs à débiter vos factures sur votre compte de paiement par prélèvement automatique, vous devez informer ces fournisseurs de vos nouvelles coordonnées bancaires. Votre ancienne banque fournira gratuitement toutes les informations disponibles au cours des 13 mois précédents. Gardez à l'esprit que l'ancienne banque ne dispose pas de toutes les informations sur les mandats de prélèvement SEPA PRÉLÈVEMENT SEPA, vous avez signé.</li> <li>• Transmettez vos nouvelles coordonnées bancaires aux créanciers/fournisseurs concernés. À cette fin, vous pouvez utiliser le modèle de lettre ci-joint (annexe 4).</li> <li>• Gardez à l'esprit le temps nécessaire aux entités et aux personnes concernées pour mettre en œuvre les changements requis par vos nouvelles coordonnées bancaires.</li> </ul>	<p><b>Configurez la liste de vos ordres permanents</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous devez maintenir une provision suffisante de votre ancien compte de paiement pour pouvoir honorer vos engagements courants.</li> <li>• Convenir d'une date spécifique de résiliation des paiements avec l'ancienne banque.</li> </ul>	<p>La nouvelle banque établira des ordres permanents après réception des documents et informations nécessaires à cette fin.</p>	<p>La nouvelle banque peut vous aider à prendre les mesures nécessaires en fournissant le modèle de lettre ci-joint (annexe 5) demandant la fermeture du compte de paiement de l'ancienne banque et le transfert du solde restant sur le compte de paiement de votre nouvelle banque. Pour de plus amples informations, veuillez vous reporter au chapitre intitulé « Clôture de l'ancien compte de paiement » .</p>
--	---	---	---	--

## ◆ Si vous souhaitez devenir client de HSBC :

**et vous avez un compte de paiement existant auprès d'une banque en dehors du Luxembourg, mais au sein de l'UE** , le processus de conversion ne s'applique que partiellement. Dans ce cas, vous pouvez demander à votre banque existante de vous fournir une liste de tous les ordres permanents actuellement en cours pour les virements et les mandats de prélèvement automatique et nous fournir la liste afin que nous puissions configurer votre compte de la même manière que votre compte existant. De plus, vous pouvez demander à votre banque existante de transférer tout solde positif restant sur votre compte vers votre nouveau compte chez HSBC.

## ◆ Si vous souhaitez résilier votre compte de paiement chez HSBC :

### 1. Si votre nouveau compte est situé au Luxembourg:

Si vous quittez HSBC, vous pouvez envoyer des instructions ou une lettre d'autorisation à la banque que vous avez choisie de devenir votre nouvelle banque. Dès que HSBC recevra la notification de votre nouvelle banque, HSBC effectuera les opérations suivantes dans un délai de 7 jours ouvrables :

- Fournir à votre nouvelle banque une liste de tous les ordres permanents existants pour les virements et des informations sur les mandats de prélèvement automatique ;
- transmettre des informations sur les virements entrants récurrents et les prélèvements automatiques effectués par les créanciers
- Arrêter d'accepter les prélèvements automatiques et les virements entrants ;
- Annuler les ordres permanents à la date mentionnée dans l'autorisation ;
- transférer tout solde positif restant sur le nouveau compte de paiement ; et
- Fermer le compte de paiement existant à compter de la date pertinente.

### 2. Si votre nouveau compte est situé en dehors du Luxembourg :

Si votre futur compte bancaire est situé en dehors du Luxembourg, le processus de conversion ne s'applique que partiellement. Dans ce cas, sur votre demande et pour vous aider à créer votre nouveau compte, nous pouvons vous fournir une liste de tous les ordres permanents actuellement en cours pour les virements et les mandats de prélèvement automatique de débiteurs (gratuitement), le cas échéant, ainsi que des informations disponibles sur les virements entrants récurrents et les prélèvements automatiques de créanciers exécutés sur le compte de paiement du consommateur au cours des 13 mois précédents.

Une fois que vous aurez fourni les détails de votre nouveau compte de paiement, nous transférerons tout solde positif restant sur votre compte à votre nouveau compte et fermerons votre compte chez nous une fois le transfert effectué.

## ◆ Frais

Le processus d'arbitrage - c'est-à-dire le service décrit ci-dessus aux paragraphes 1 et 2 - est fourni gratuitement. Toutefois, veuillez noter que d'autres frais peuvent être facturés en relation avec l'ouverture ou la fermeture de votre compte et c'est-à-dire le transfert de vos actifs, la garde ou d'autres frais. Veuillez consulter le barème des frais ou demander à votre chargé de relation.

## ◆ Plaintes

- Vous pouvez adresser une plainte à HSBC à l'aide de la procédure disponible sur <https://www.hsbc.lu/>
- Résolution extrajudiciaire des plaintes



En cas de litige entre vous et votre banque, vous pouvez saisir la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) « qui est compétente pour recevoir les plaintes des clients des entités soumises à sa surveillance et pour s'adresser à ces entités en vue d'un règlement à l'amiable de ces plaintes. L'ouverture d'une procédure de résolution extrajudiciaire des plaintes auprès de la CSSF est soumise à la condition que la plainte ait été traitée au préalable par la direction du professionnel concerné. À cet égard, la plainte doit d'abord avoir été soumise par écrit au gestionnaire responsable du traitement de la plainte. Dans le cas où un mois après avoir envoyé votre plainte au gestionnaire responsable du traitement de la plainte, vous n'avez reçu ni réponse satisfaisante ni accusé de réception, vous pouvez demander une résolution extrajudiciaire de votre plainte auprès de la CSSF. La CSSF est accessible par

- Veuillez remplir le formulaire disponible à l'adresse suivante : <http://www.cssf.lu/consommateur/reclamations/>
- Envoi d'un courriel à l'adresse suivante : [reclamation@cssf.lu](mailto:reclamation@cssf.lu)
- Par fax : +352 26 251 26 01
- Vous pouvez également envoyer votre demande par courrier :

Commission de Surveillance du Secteur Financier

283, route d'Arlon

L-2991 Luxembourg

## ◆ Questions

Veillez contacter votre chargé de clientèle.



# ANNEXE 1

## Service de commutation

Autorisation à signer par le (s) client (s) et à retourner à la nouvelle banque

Le soussigné,

Mme                       M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

à l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

Mme                       M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

à l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

titulaire (s) du compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_

à la banque (nom de l'ancienne banque) : \_\_\_\_\_

souhaite changer son compte bancaire pour :

(nom de la nouvelle banque) : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_

À cet effet, le soussigné autorise et donne instruction à la nouvelle banque et à l'ancienne banque d'accomplir les tâches suivantes :

1. Dans un délai de deux jours ouvrables bancaires à compter de la réception de l'agrément, la nouvelle banque demande à l'ancienne banque de lui transmettre, dans un délai de cinq jours ouvrables bancaires : **(cochez les services demandés)**

- a)  une liste d'ordres permanents  
 la liste sera transmise au soussigné
- b)  une liste des informations disponibles sur les virements entrants récurrents au cours des 13 mois précédents  
 la liste sera transmise au soussigné
- c)  une liste des informations disponibles sur les mandats de prélèvement  
 la liste sera transmise au soussigné
- d) une liste des informations disponibles sur les prélèvements initiés par les créanciers au cours des 13 mois précédents  
la liste sera transmise au soussigné



2. Dès réception de la demande de la nouvelle banque, l'ancienne banque

- a)  cesse d'accepter les demandes de recouvrement de prélèvements à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'autorisation)
- b)  cesse d'accepter les virements entrants à compter de la date de clôture du compte
- c)  annule les ordres permanents à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'agrément)
- d)  transfère tout solde positif restant sur le nouveau compte de paiement  
(code IBAN) à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'agrément)
- e)  ferme le compte de paiement du soussigné  
avec effet à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'agrément)

3. Dans les 5 jours ouvrables bancaires suivant la réception des informations de l'ancienne banque, la nouvelle banque

- a)  établit et exécute les ordres permanents à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'agrément)
- b)  prend toutes les dispositions nécessaires pour accepter les prélèvements à compter de  
(au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'autorisation)
- c)  informe les payeurs effectuant des virements entrants récurrents des coordonnées du compte du soussigné  
et transmet une copie de l'autorisation (**annexe 1d**)
- d)  informe les bénéficiaires au moyen de prélèvements automatiques pour collecter les fonds, les nouvelles  
coordonnées du soussigné ainsi qu'une copie  
de l'autorisation (**annexe 1c**)
- e)  Le soussigné informe (nt) les payeurs et les bénéficiaires. Dans ce cas, la nouvelle banque transmet les  
lettres types (**annexes 3 et 4**) au soussigné

4. Si le soussigné souhaite transmettre des ordres permanents et/ou des prélèvements automatiques à la nouvelle banque, il doit/doivent remplir et signer l'annexe n° 1 b et le transmettre le plus rapidement possible à la nouvelle banque et à l'ancienne banque, en joignant une copie de la présente autorisation .

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

-----  
Signature du (des) client (s)



## ANNEXE 1a

### Autorisation

À signer par la nouvelle banque et à envoyer à l'ancienne banque avec l'annexe 1

Lieu : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

#### ANCIENNE BANQUE

---

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mme/M. (*nom de la personne à contacter*) : \_\_\_\_\_

#### Objet : Changement de compte bancaire

Veillez noter que notre client

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (*code IBAN*) : \_\_\_\_\_

nous a donné pour instruction d'engager la procédure de changement de banque prévue par la loi du 13 juin 2017 sur les comptes de paiement. Vous trouverez ci-joint l'autorisation du client et nous vous demandons d'effectuer les tâches définies dans l'autorisation et de renvoyer les informations qui y figurent à

#### NOUVELLE BANQUE

---

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Mme/M. (*nom de la personne à contacter*) : \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) client (s)



# ANNEXE 1 b

## Autorisation

**À signer par le (s) client (s) et à envoyer par le client  
à la nouvelle banque et à l'ancienne banque, y compris l'annexe 1**

1. Les ordres permanents suivants doivent être annulés par l'ancienne banque et mis en place et exécutés par la nouvelle banque :

---

---

---

---

---

2. Les demandes de recouvrement suivantes ne seront plus acceptées par l'ancienne banque et seront acceptées par la nouvelle banque :

---

---

---

---

---

3. La nouvelle banque informe les payeurs suivants de mes nouvelles coordonnées :

---

---

---

---

---

4. La nouvelle banque informe les bénéficiaires suivants de mes nouvelles coordonnées :

---

---

---

---

---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

-----  
Signature du (des) client (s)



## ANNEXE 1c

### Autorisation

À signer par le (s) client (s)

À envoyer par la nouvelle banque aux payeurs concernés

Le soussigné,

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

À l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

Mme  M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

À l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

titulaire (s) du compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_  
à la banque (nom de l'ancienne banque) : \_\_\_\_\_

Vous souhaitez passer à la banque (nom de la nouvelle banque) : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_

À cette fin, le (s) client (s) autorise (nt) et donne (nt) les instructions suivantes (nom de la nouvelle banque) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

pour vous informer de la collecte de vos prélèvements liés à vos mandats de prélèvement n° \_\_\_\_\_

à compter du \_\_\_\_\_ (au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de l'agrément)

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) client (s)



# ANNEXE 1d

## Autorisation

À signer par le (s) client (s)

À envoyer par la nouvelle banque aux payeurs concernés

Le soussigné,

Mme       M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

À l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

Mme       M.

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

À l'adresse : \_\_\_\_\_

Domicilié à : \_\_\_\_\_

titulaire (s) du compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_  
à la banque (nom de l'ancienne banque) : \_\_\_\_\_

Je souhaite passer à la banque (nom de la nouvelle banque) : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (code IBAN) : \_\_\_\_\_

À cette fin, le (s) client (s) autorise (nt) et ordonne (nt) le (nom de la nouvelle banque) \_\_\_\_\_  
de vous informer de transférer tout montant dû à compter du (date) \_\_\_\_\_ sur leur  
nouveau compte.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Signature du (des) client (s)



## ANNEXE 2

### Paiements entrants récurrents sur un compte de paiement

(liste non exhaustive)

- ◆ Salaire/pension
- ◆ Loyers perçus
- ◆ Remboursements de soins de
- ◆ Assurance maladie complémentaire
- ◆ Allocations familiales
- ◆ Dividendes, coupons reçus
- ◆ Intérêts reçus (exemple : compte de dépôt à terme sans capitalisation des intérêts)
- ◆ Remboursements d'impôts

## ANNEXE 3

### Lettre standard

Communication de nouveaux détails de compte bancaire pour les paiements entrants

(salaire, pension, indemnités, etc.)

---

---

---

---

---

---

---

---

**Objet : Changement de coordonnées bancaires**

Cher Monsieur/Chère Madame,

Veillez noter que mes coordonnées bancaires ont changé.

Nom de l'ancienne banque :

Numéro de compte (*code IBAN ancienne banque*): -----

Mes nouvelles coordonnées bancaires sont les suivantes :

Nom de la nouvelle banque :

Numéro de compte (*code IBAN de la nouvelle banque*): -----

Très cordialement,

-----  
Signature du (des) client (s)



## ANNEXE 4

### Lettre standard

Transfert des prélèvements vers un nouveau compte  
(factures d'électricité, téléphone, taxes, etc.)

---

---

---

---

---

---

---

---

**Objet : Changement de coordonnées bancaires**

Cher Monsieur/Chère Madame,

Veuillez noter que mes coordonnées bancaires ont changé.

Nom de l'ancienne banque : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (code IBAN ancienne banque) : \_\_\_\_\_

Mes nouvelles coordonnées bancaires sont les suivantes :

Nom de la nouvelle banque : \_\_\_\_\_

Numéro de compte (code IBAN de la nouvelle banque) : \_\_\_\_\_

Je vous demande de débiter ce compte bancaire pour vos recouvrements liés au (x) mandat (s) de prélèvement  
\_\_\_\_\_ à compter du (au moins 13 jours ouvrables bancaires à compter de la signature de  
l'agrément)

Très cordialement,

-----  
Signature du (des) client (s)



**ANNEXE 5**  
**Demande de clôture de compte**

---

---

---

---

---

---

---

---

**Objet : Demande de fermeture du compte de paiement**

Cher Monsieur/Chère Madame,

Je vous demande de fermer mon compte de paiement :

Numéro de compte (code IBAN ancienne banque) : \_\_\_\_\_

Et transférer tout solde restant sur mon compte : \_\_\_\_\_

Nom de la nouvelle banque : \_\_\_\_\_

Code IBAN nouvelle banque : \_\_\_\_\_

Très cordialement,

\_\_\_\_\_

Signature du (des) client (s)

